

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 MARS 2021

Le Conseil Municipal de la commune de DIEMOZ, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire et publique (public restreint) le 18 mars 2021 sous la présidence de Monsieur REY Christian, Maire.

Présents : REY Christian Maire. Mme Mrs les Adjointes : SAYER Yvan, GALLON Philippe, MUCCIARELLI Laurence, NEPLE Alain, CHAPUIS Jacqueline.

Mme Mrs les Conseillers Municipaux : PARRAIN Gilbert, MOSA Denise, DELORME Jacques, BUISSON Alain, MICHON Patrick, CLAUDEL Pascale, CLAUDEL Pascale, REVAIS Catherine, ROZIER Franck, NAVARRO Isabelle, FEDERICO Eric, VIDAL Anne-Marie, CHATAIN Cédric, THOMAS Alexandra, ROCHER Amélie, CARPENTIER Justine.

Procuration de MAGNARD Corinne à MUCCIARELLI Laurence, de JULLIEN Bernard à REY Christian.

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Malheureusement, nous ouvrons cette réunion consacrée au budget municipal, une nouvelle fois en procédure de confinement. Cela fait un an déjà que le Covid-19 est d'actualité avec les conséquences que cela impose.

Comment ne pas avoir une pensée pour nos commerçants qui ne peuvent exercer leur activité et la vie associative paralysée depuis un an.

Cela fait un an que nous mettons en place des procédures et des protocoles spécifiques, en collaboration avec le C.C.A.S.

Tout d'abord, l'achat et la distribution de masques.

Devant la solitude des personnes ne pouvant plus sortir suite au confinement, nous avons mis en place du lien social pour les plus de 70 ans avec des distributions de colis alimentaires et de masques.

Des protocoles d'hygiène strictes et une organisation particulière des repas pour les scolaires.

Pour les collégiens, des distributions de masques aux arrêts de bus.

Puis, afin de suivre l'évolution de l'épidémie la recherche de vaccins, avec des journées de vaccination organisées sur notre territoire. Tous les pensionnaires de l'EHPAD sont vaccinés, ainsi qu'à ce jour une centaine de Diémois de plus de 75 ans.

Suite à ceci, je tiens à tous vous remercier pour votre implication et votre participation aux différentes réunions.

Le budget 2021 qui est présenté aujourd'hui ne comporte pas d'augmentation des taux, sauf la taxe foncière qui augmente mathématiquement pour compenser la perte de la taxe d'habitation, mais le taux communal reste inchangé à 15 %.

Depuis un an que nous sommes en place, les travaux ont continué, notamment l'électrification rurale, les travaux d'enfouissement de la rue des Etangs sont terminés, ainsi que ceux du lotissement de Grange Neuve. Dans ce lotissement, les travaux de changement de canalisations d'eau potable ont été réalisés par

le syndicat des eaux du Brachet et les chaussées rénovées. La canalisation d'eau potable de la rue de la Chapelle sera changée au mois de juin.

Ce budget est composé de 7 points importants :

1- LE SPORT : les travaux d'équipement continuent avec la rénovation des courts de tennis extérieurs qui bénéficient d'une subvention versée par la région de 17 890 €.
Mais aussi, concernant le parc de la Maison pour Tous avec la mise en sécurité des jeux pour enfants, l'installation d'un panier de basket et d'une table de tennis de table qui viendra compléter ces aménagements.

2- L'ENVIRONNEMENT : des travaux ont été réalisés au cimetière, une bâche antigerminative a été posée permettant ainsi de réduire les traitements pesticides. Les murs vont être entièrement rénovés.

Le recyclage des bois avec la récupération des branches puis leur broyage a permis de refaire toutes les allées du parc de la Maison pour Tous, évitant aussi la pousse des mauvaises herbes.

Le tri sélectif de la rue des étangs est opérationnel.

En collaboration avec un bureau d'études les premiers travaux de la liaison piétonne nord-sud, anciennement Parc du Lépar commenceront cet été.

La restauration de notre étang communal est en cours, les travaux sont effectués par la société JORDAN.

Dans le cadre de notre mission au sein de « Ville & Aéroport » nous poursuivons nos travaux sur le maillage aéroportuaire (rapport CARADEC) et la mise en place d'un nouveau schéma de desserte et de cohérence aéroportuaire. Nous apporterons notre propre contribution à ce projet de loi. Il sera rappelé lors de ces discussions de revoir la pertinence du versement de la CFE sur tous les territoires concernés par le PEB et non pas au profit d'une communauté de communes. En ayant à l'esprit la mise en place d'un couvre-feu la nuit sur notre territoire.

3- L'ENTRETIEN DE NOTRE PATRIMOINE : la rénovation du logement de la rue des barbières est achevée.

La mise en conformité des installations électriques de tous nos bâtiments a été réalisée conformément aux nouvelles normes en vigueur.

4- LE SCOLAIRE : dans le cadre du plan de relance lancé par le gouvernement, nous avons déposés plusieurs dossiers de subvention dont un qui concerne des travaux d'isolation phonique et énergétique ainsi que la réfection de l'éclairage en LED des classes de l'école élémentaire.

Un nouveau tableau numérique a été installé à l'école maternelle. Du mobilier (sièges, étagères) a été livré à l'école élémentaire.

Afin d'améliorer le service de restauration scolaire un lave-vaisselle sera changé à l'école maternelle.

J'en profite pour remercier notre personnel qui a su s'adapter aux contraintes générées par le covid-19 pour assurer la continuité du service avec un profond professionnalisme, comme il a été rappelé lors de conseil d'école de la maternelle.

5- LA VOIRIE : 250 000 € seront consacrés au renouvellement des surfaces en tenant compte des améliorations sécuritaires.

Concernant l'électrification rurale, après les travaux de Grange Neuve, nous terminerons les travaux d'enfouissement de la route du Brachet complétés par ceux de Pétrier.

- 6- LES ACQUISITIONS FONCIERES : Nous poursuivons la consolidation de notre réserve foncière dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie piétonne.
- 7- L'ASSAINISSEMENT : lancement du dossier de consultation de l'assainissement de Comberousse.

1. BUDGET COMMUNAL

Etat annuel des indemnités versées aux élus - année 2020 (Selon les dispositions de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019)

Indemnités brutes de l'ancienne mandature (du 01/01/2020 au 31/05/2020) : 26 318,20 €

Indemnités brutes de la nouvelle mandature (du 01/06/2020 au 31/12/2020) : 46 152,40 €

→ 01/2021 : Budget Général - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif et 2020

Monsieur le Maire confie la présidence à Monsieur Yvan SAYER, premier Adjoint et se retire au moment du vote.

Monsieur Yvan SAYER, premier Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par monsieur le Receveur Municipal et le compte administratif du budget Principal de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christian REY Maire.

Ont été réalisés :

Section de fonctionnement

⇒ Dépenses 1 218 218.65 €

⇒ Recettes 1 862 151.43 €

⇒ Excédent antérieur reporté + 251 765.49 €

⇒ Dégageant un excédent de clôture de + 895 698.27 €

Section d'Investissement

⇒ Dépenses 1 182 704.06 €

⇒ Recettes 1 116 580.78 €

⇒ Excédent antérieur reporté + 653 878.92 €

⇒ Dégageant un excédent de clôture de + 587 755.64 €

Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent global de clôture de 1 483 453.91 €.

Après que Monsieur le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité moins deux voix (Christian REY et Bernard JULLIEN par procuration)

APPROUVE le compte de Gestion de l'exercice 2020 présenté par Monsieur le Receveur et déclare que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le Compte Administratif 2020 du budget général de la commune conformément aux détails ci-annexés, et CONSTATE la stricte conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2020.

→ 02/2021 : Budget Général – Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2020 du budget général :

En section de fonctionnement : un excédent de + 895 698.27 €

En section d'investissement : un excédent de + 587 755.64 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 895 698.27 € comme suit :

* 600 000 € au compte 1068 besoin de financement de la section de d'investissement

* 295 698.27 € le solde au compte 002 en report à nouveau à la section de fonctionnement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du compte administratif 2020,

Vu qu'en application de l'instruction M14 cette affectation sera reprise au budget primitif 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif du budget général de l'exercice 2020 présentée par le président de séance selon les résultats mentionnés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant,

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

→ 03/2021 : Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de la commune 2021 comme suit :

-Section de fonctionnement

Dépenses 1 966 068.27 €

Recettes 1 966 068.27 €

-Section d'investissement

Dépenses 2 029 855.64 €

Recettes 2 029 855.64 €

2. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

→ 04/2021 : Budget Assainissement - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif Année 2020

Monsieur le Maire confie la présidence à M. Yvan SAYER, premier Adjoint et se retire au moment du vote. M. Yvan SAYER, premier Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal et le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christian REY, Maire.

Ont été réalisés :

Section d'Exploitation

⇒ Dépenses 147 055.09 €
⇒ Recettes 178 728.35 €
⇒ Excédent antérieur reporté + 2 000.00 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de + 33 673.26 €

Section d'Investissement

⇒ Dépenses 75 322.20 €
⇒ Recettes 142 015.57 €
⇒ Excédent antérieur reporté + 215 277.75 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de + 281 971.12 €

Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent global de clôture de 315 644.38 €.

Après que Monsieur le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins deux voix (Christian REY et Bernard JULLIEN par procuration)

APPROUVE le compte de Gestion de l'exercice 2020 présenté par Monsieur le Receveur et déclare que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le Compte Administratif 2020 du budget assainissement de la commune conformément aux détails ci-annexés, et CONSTATE la stricte conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2020.

→ 05/2021 : Budget Assainissement – Reprise des résultats 2020

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2020 du budget assainissement :

En section d'exploitation : un excédent de + 33 673.26 €

En section d'investissement : un excédent de + 281 971.12 €

Il est proposé au conseil municipal de reprendre les excédents comme suit :

* 281 971.12 € au compte 001 en report à nouveau à la section d'investissement

* 33 673.26 € au compte 002 en report à nouveau à la section d'exploitation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du compte administratif 2020,

Vu qu'en application de l'instruction M14 cette affectation sera reprise au budget primitif 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats du compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2020 présentée par le président de séance selon les résultats mentionnés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant,
PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

→ 06/2021 : Budget Primitif Assainissement 2021

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le budget assainissement 2021 de la commune comme suit :

-Section d'exploitation

Dépenses 191 673.26 €

Recettes 191 673.26 €

-Section d'investissement

Dépenses 351 971.12 €

Recettes 351 971.12 €

3. FINANCES

→ 07/2021 : Modification du loyer – logement communal rue des barbières - Abrogation de la délibération du 17 novembre 2020

Par délibération du 17 novembre dernier le conseil municipal fixait à 520 € mensuel le loyer du logement sis, 1 rue des Barbières. Or, il s'avère que le montant du loyer maximum de ce logement doit être calculé en fonction des modalités fixées par la convention APL n°38-3-06-2020-845-4-19 du 16 mars 2020 sur la base de calcul de 5.32 €/m² pour une surface utile de 90.39 m², soit un montant de 480,87 € arrondi à 480 €. Par ailleurs, cette convention prévoit que le loyer est payable à terme échu et que la révision interviendra chaque 1^{er} janvier selon les dispositions de l'article L.353-9-3 du code de la construction et de l'habitation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le montant du loyer de 480 € mensuel payable à terme échu,

APPROUVE les conditions de révision dudit loyer,

ABROGE la délibération du 17 novembre dernier,

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les sommes correspondantes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette location.

→ 08/2021 : Maison pluridisciplinaire : taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la TEOM est indexée sur le foncier bâti et que celle-ci s'applique sur notre commune depuis le 1^{er} janvier 2003.

Il précise que la TEOM constitue une charge locative et qu'il convient de répercuter cette taxe sur les locataires des locaux communaux. Le montant de la TEOM dû par chaque locataire sera calculé au prorata des surfaces de chaque local.

Par conséquent, la TEOM pour la maison pluridisciplinaire s'élève à 135 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le montant mentionné ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à encaisser la somme correspondante au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2020.

→ 09/2021 : Réajustement du tarif de location des terrains communaux Saison 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le réajustement annuel des locations de terrains communaux est indexé sur un l'indice national des fermages révisé chaque année.

La variation de l'indice des fermages par rapport à l'année précédente est de + 0.55 % (arrêté du 16 juillet 2020).

Le montant des locations s'élève donc à :

MAGNARD Claude

-section A n° 280 pour 65 a 65 ca : **74.27 €** (73.86 € en 2020)

LIGONNET Alain

-section ZB n°155 pour 1 ha 21 a : **136.96 €** (136.21 € en 2020)

THOMAS Laurent

-section ZB 187 pour 52 a 80 : **58.91 €** (58.59 € en 2020)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE son ACCORD pour le réajustement du tarif des locations des terrains communaux,
AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les sommes correspondantes et à signer les conventions précaires correspondantes.

→ 10/2021 : Budget annexe de l'Assainissement – Tarifs des redevances de l'Assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains tarifs doivent être réactualisés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement,

Considérant qu'il convient de réactualiser certains tarifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE comme suit les tarifs des redevances de l'assainissement :

| Janvier 2017 | Janvier 2018 | Janvier 2019 | Tarifs au 1 ^{er} mars 2020 | Tarifs au 1 ^{er} avril 2021 |
|---|---|---|---|---|
| 1.07 € / m3 1.40 € / m3 Pour extérieurs (autres communes) | 1.10 € / m3 1.40 € / m3 Pour extérieurs (autres communes) | 1.10 € / m3 1.40 € / m3 Pour extérieurs (autres communes) | 1.15 € / m3 1.50 € / m3 Pour extérieurs (autres communes) | 1.17 € / m3 1.50 € / m3 Pour extérieurs (autres communes) |

Participation pour raccordement à l'égout

| Avril 2017 | Depuis Avril 2019 |
|---|--|
| -4 200 € pour un logement individuel -3 200 € à compter du 2 ^{ème} logement | - 4 700 € pour un logement individuel neuf ou existant - 3 500 € à compter du 2 ^{ème} logement - 9 400 € pour les extérieurs en fonction de la capacité du réseau |

→ 11/2021 : Vote des taux d'imposition communaux année 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2021,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de FIXER les taux d'imposition communaux comme suit pour l'année 2021 :

| | Pour mémoire 2020 | 2021 |
|-------------------------------------|-------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 9.98 % | 0 |
| Taxe foncière propriétés bâties | 15% | 30,90 % * |
| Taxe foncière propriétés non bâties | 62.86% | 62.86% |

* le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à **la somme du taux communal** fixé par les assemblées délibérantes **et du taux départemental** de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020.

Suite à la réunion de la commission des finances, la commune de Diémoz décide d'instituer une taxe d'habitation sur les logements vacants de 9.98 % selon les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts. Cette taxe s'appliquera à partir de 2023.

→ 12/2021 : Vote des tarifs communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de réactualiser certains tarifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, fixe comme suit les tarifs communaux :

| | Janvier 2017 | Janvier 2018 | Janvier 2020 | Janvier 2021 |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Location Maison pour Tous | 400 € | 450 € | 450 € | 450 € |
| Caution Maison pour Tous | 800 € | 800 € | 800 € | 800 € |
| Caution salle polyvalente | 200 € | 200 € | 200 € | 200 € |
| Location chambre froide | 80 € | 80 € | 80 € | 80 € |
| Caution chambre froide | 500 € | 500 € | 500 € | 500 € |
| Location chapiteau | <i>Pas de location</i> | <i>Pas de location</i> | <i>Pas de location</i> | <i>Pas de location</i> |
| Caution chapiteau | / | / | / | / |
| Location sono | <i>Pas de location</i> | <i>Pas de location</i> | <i>Pas de location</i> | <i>Pas de location</i> |
| Location percolateur (café) | 10 € avril 2017 | 10 € | 10 € | 10 € |
| Location chauffe saucisses | 10 € avril 2017 | 10 € | 10 € | 10 € |
| Caution badge logement | / | / | / | 75 € |

Tarif repas restaurant scolaire

A compter de septembre 2017 = 3.90 €.

A compter de septembre 2021 = 4 € le repas

Tarifs garderie périscolaire

| <u>au 1^{er} septembre 2017</u> | <u>Au 1^{er} septembre 2021</u> |
|---|---|
| 1.90 € matin | 2 € matin |
| 3.50 € soir | 3.60 € soir |
| 4.60 € matin et soir | 4.70 € matin et soir |

Tarif régie spectacle au 1^{er} avril 2021

- **Spectacle : 18 €**
- **Cinéma : 5 €**
- **Documentaire -théâtre : 8 €**
- **Musique : 11 €**

Tarifs encarts publicitaires Bulletin municipal

| Tarifs au 1 ^{er} avril 2017 | Tarifs au 1 ^{er} mars 2018 | Tarifs 2020 | Tarifs 2021 |
|---|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| 9 cm X 6.5 cm = 250 € | 9 cm X 6.5 cm = 250 € | 9 cm X 6.5 cm = 250 € | 9 cm x 6.5 cm = 250 € |
| 18 cm X 12 cm = 400 € | 9.5 cm X 13.5 cm = 350 € | 9.5 cm X 13.5 cm = 350 € | 9.5 cm X 13.5 cm = 350 € |
| La page = 1000 € | 18 cm X 12 cm = 400 € | 18 cm X 12 cm = 400 € | 18 cm X 12 cm = 400 € |
| | La page = 1000 € | La page = 1000 € | La page = 1000 € |

Tarifs Cimetière

| Tarifs au 1 ^{er} janvier 2018 | Tarifs 2020 | Tarifs au 1 ^{er} avril 2021 |
|---|---|--|
| Concession 15 ans = 160 € / m ² Concession 30 ans = 260 € / m ² Columbarium* une case pour 15 ans (peut contenir maximum 4 urnes) = 850 € | Concession 15 ans = 160 € / m ² Concession 30 ans = 260 € / m ² Columbarium* une case pour 15 ans (peut contenir maximum 4 urnes) = 850 € | Concession 15 ans = 170 € / m² Concession 30 ans = 270 € / m² Columbarium* une case pour 15 ans (peut contenir maximum 4 urnes) = 850 € |

*Tarif columbarium = plaque comprise et gravure à la charge du concessionnaire

→ 13/2021 : Travaux d'isolation phonique et énergétique et d'éclairage en Led des classes de l'école élémentaire Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux d'isolation phonique et énergétique sur les plafonds des classes de l'école élémentaire avec notamment l'installation d'éclairage LED en même temps.

Le coût des travaux est estimé à 84 511 € H.T.

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut-être attribuée par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux d'isolation phonique et énergétique et d'éclairage des classes de l'école élémentaire pour un montant de 84 511 € H.T,

SOLLICITE une aide financière de l'état au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'isolation phonique et énergétique et d'éclairage des classes de l'école élémentaire, ainsi que celles nécessaires aux demandes de subventions correspondantes.

→ 14/2021 : Travaux de rénovation de l'église Saint Roch – Demande de subvention auprès de la DRAC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 8 septembre 2020 les travaux d'urgence nécessaires sur l'église St Roch ont été validés.

- Réparation des couvertines
- Reprise des jambages, frontons, encadrements
- Reprise taille de pierres fendus

Il précise que ces travaux seront réalisés fin novembre 2020 du fait du caractère d'urgence de ceux-ci.

Monsieur le Maire rappelle que l'Eglise est inscrite sur l'Inventaire des Monuments historiques en totalité, la porte de l'église est classée Monument historique, et à ce titre un architecte spécialisé en patrimoine historique sera mandaté pour ses travaux. Le coût prévisionnel de ses honoraires s'élève à 15 000 € ht. Après investigations il s'avère que des travaux complémentaires doivent être réalisés (reprise des sous-bassement et installation d'un échafaudage) et que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 104 565 € ht.

Coût total prévisionnel : 119 565 € ht

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut-être attribuée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) du fait du classement en monument historique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de rénovation de l'église Saint Roch pour un montant de 119 565 € ht ,

SOLLICITE une aide financière au titre de la DRAC pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 30 % du montant des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation de l'église Saint Roch ainsi que celles nécessaires aux demandes de subventions correspondantes.

→ 15/2021 : Acquisition foncière terrains NAQUIN lieux-dits « Le Vernay » et « La Grimaudière »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le but de se constituer une réserve foncière, la commune se porte acquéreur de 12 parcelles de terrains appartenant à Mme NAQUIN Rolande, pour un total de 24 092 m² selon le détail ci-après :

-Section A, lieu-dit « Le Vernay », n° 121 (4 020 m²).

- Section A, lieu-dit « La Grimaudière », n° 211 (5 750 m²), n° 223 (1 413 m²), n° 454 (18 m²), n° 455 (10 m²), n° 456 (325 m²), n° 544 (272 m²), n° 545 (728 m²), n° 928 (233 m²), n° 930 (288 m²), n° 980 (609 m²), n° 982 (9 626 m²) et n° 984 (800 m²).

Monsieur le Maire propose de réaliser cette cession au prix de 0.60 € le m² soit un total de 14 455,20 € pour l'acquisition de ces 12 parcelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition par la commune des 12 parcelles au prix de 0.60 € le m² pour une surface totale de 24 092 m² et un montant global de 14 455,20 €.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment à signer les actes notariés et effectuer le paiement correspondant.

→ 16/2021 : Acquisition foncière terrain boisé NAQUIN lieu-dit « Le Vernay »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le but de se constituer une réserve foncière, la commune se porte acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant à Mme NAQUIN Rolande sise au lieu-dit « Le Vernay » cadastrée section B n°49 d'une surface de 4 020 m².

Cette parcelle étant boisée, Monsieur le Maire propose de réaliser cette cession au prix de 0.74 € le m² soit un total de 2 974.80 € pour l'acquisition de cette parcelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section B n°49 sise au lieu-dit « Le Vernay » d'une surface de 4 020 m² au prix de 0.74 € le m² et un montant total de 2 974.80 €.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment à signer les actes notariés et effectuer le paiement correspondant.

→ 17/2021 : Travaux de rénovation d'enrobé des voiries communales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de passer un marché de travaux de rénovation d'enrobé des voiries communales.

A ce titre, suite à la consultation d'entreprises qui a été lancée du 13 janvier au 19 février 2021, l'entreprise DUMAS a été retenue pour un montant de travaux de 40 341.50 € H.T.

| Entreprises | Montant HT | Montant TTC |
|-------------|-------------|-------------|
| DUMAS | 40 341.50 € | 48 409.80 € |
| GACHET | 42 925.00 € | 51 510.00 € |
| EJL | 43 350.00 € | 52 020.00 € |
| MGB | 61 140.00 € | 73 368.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'offre de l'entreprise DUMAS pour le marché de rénovation de travaux de rénovation d'enrobé des voiries communales pour un montant de travaux de 40 341.50 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise DUMAS,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

→ 18/2021 : TE 38 travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité - Enfouissement BT Radar – Affaire n° 20-003-144

Suite à notre demande le Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux d'enfouissement « BT Radar ».

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1. Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 40 987 €
2. Le montant total de financement externe s'élève à : 13 402 €
3. La contribution aux investissements s'élève à : 26 024 €
4. Les frais TE 38 s'élèvent à : 1 561 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au TE38.

Le conseil, ayant entendu cet exposé,

A l'unanimité,

Prend ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

| | |
|--------------------------------|----------|
| Prix de revient prévisionnel : | 40 987 € |
| Financements externes : | 13 402 € |
| Participation prévisionnelle : | 27 585 € |

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

Prend ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 13 402 €. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

→ 19/2021 : RYTHME SCOLAIRE : MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé lors des Conseils d'école élémentaire du 9 mars 2021 et maternelle du 16 mars 2021, de maintenir le rythme de la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE DE DONNER son ACCORD AU MAINTIEN de la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2021.

→ 20/2021 : Travaux d'éclairage du stade de football en LED Demandes de subventions

Monsieur la Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la rénovation énergétique il est envisagé d'installer un éclairage en LED sur le stade de football.

Le coût global de cette installation est de 55 000 € TTC, dont 51 480 € TTC d'installation et 3 520 € TTC de frais divers. L'auto-financement de ce projet serait de l'ordre de 40 %.

A ce titre, Monsieur le Maire sollicite l'aide du département, de la région et de la Fédération Française de Football pour l'octroi de subventions pour le financement de cette opération, précisant qu'elle a été budgétisée cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'éclairage en LED du stade de football,

SOLLICITE une aide auprès du département, de la région et de la Fédération Française de Football pour l'octroi de subventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'éclairage en LED du stade de football.

4. QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une action effectuée par le Département auprès des associations locales : aides financières apportées suite aux frais engagés pour respecter le protocole sanitaire imposé par le COVID.

-Alain NEPLE donne lecture au conseil municipal de la motion établie contre le projet Hercule d'EDF par le TE38 : projet qui prévoit la scission du groupe EDF en trois entités :

EDF bleu : centrales nucléaires et réseau de transport

EDF vert : activités commerciales, distribution d'électricité et énergies renouvelables

EDF azur : gestion des barrages hydroélectriques

-Jacqueline CHAPUIS informe le conseil municipal des difficultés rencontrées aux abords des écoles pour le stationnement des véhicules : vitesse excessive, stationnement anarchique ...

- Une action de prévention sera organisée au travers d'un conseil des enfants le 30/04 à 16h30.
- Jacqueline CHAPUIS informe le conseil municipal de la refonte du site internet de la commune .
 - Reprise des cours gratuits de fitness extérieur au mois de mai .